



# PROCÈS-VERBAL N°12

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

**Réunion du :** mardi 17 mars 2026

---

**Présent(s) :** René JONCHERE (Président CRTIS) - Paul ARRIVE - Alain BEAUPIED - Eugène GEINDREAU - Jean-Yves MANDIN - Michel PERROT - Pascal PINCON - Alain POISSON

---

**Excusé(s) :** Paul VANNIER - Gabriel GO (Pilote de pôle)

---

**Assistent :** Kevin GAUTHIER

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**Prochaine réunion le 13.04.2026**

**Référents Terrain:** René JONCHERE (LFPL) - Michel PERROT (D.49) - Alain BEAUPIED (D.53 et D.72) - Paul ARRIVE (D.85).

**Référents Eclairage:** René JONCHERE (LFPL) - Alain BEAUPIED (D.53 et D.72).

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **AHUILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 530010101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 20/04/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 20/01/2026, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 09/07/2015.

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/01/2036.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **ARGENTRE - STADE DES SPORTS N°1 - NNI 530070101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 16/05/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 16/02/2026, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- Arrêté d'ouverture au public en date du 06/03/2026

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/02/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **LASSAY LES CHATEAUX - STADE DE CHATENAY 2 - NNI 531270102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 11/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 06/01/2026.

**La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivante, la zone de sécurité n'est pas conforme.**

Elle rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (Art 3.3). La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner. La zone de sécurité se mesure depuis l'extérieur de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot A8 rabattus, socle et couverture des abris de touche...).

**Au regard de la non-conformité constatée, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.**

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée. Toutefois dès que la zone de sécurité sera conforme, la CRTIS pourra reprendre le classement de cette installation à la demande du propriétaire.

### **1.3 Changement de niveau de classement**

#### **LA ROCHE NEUVILLE - Stade Municipal2 - Laigne / Mayenne - NNI 531360102**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 16/05/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 16/02/2026, qui prononce le classement en niveau T7 PN ainsi que des documents transmis:

- Arrêté d'ouverture au public en date du 10/03/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

#### **LASSAY LES CHATEAUX - STADE DE CHATENAY 1 - NNI 531270101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/06/2028.

Le remplacement du terrain en pelouse naturelle par un terrain en gazon synthétique a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN en date du 24/04/2024 et d'un FAFA.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de la mise à disposition : 12/01/2026) et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement d'une installation en date du 06/01/2026.
- Rapport visite CDTIS en date du 12/01/2026.

Elle constate que les salles de douches sont mutualisées entre les vestiaires joueurs n°3 et n°4, ce qui réduit à 3 le nombre total des vestiaires joueurs conformes affectés à cette installation. Elle rappelle que chaque vestiaire doit disposer de sa propre salle de douches avec accès direct. La séparation des salles de douches peut être envisagée, notamment pour les matchs d'ouverture.

**Elle constate l'absence des tests in situ initiaux.**

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception des tests in situ, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 12/07/2026.**

**Au-delà du 12/07/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **PRE EN PAIL ST SAMSON - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 531850104**

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 23/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 12/03/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.**

**Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.**

## **VAIGES - PARC DES SPORTS - NNI 532670101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 18/03/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 18/09/2025, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- Rapport photo en date du 25/02/2026

Elle rappelle que pour des raisons de sécurité, les sanitaires pour les joueurs et les officiels leurs sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public (Art 4.8). Il conviendra de mettre à disposition des sanitaires pour le public, distincts des sanitaires pour les joueurs et officiels.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 18/09/2035.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **LASSAY LES CHATEAUX - STADE DE CHATENAY 1 - NNI 531270101**

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E6 de la CRTIS en date du 24/04/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de classement éclairage signée par le propriétaire en date du 05/01/2026.
- L'étude photométrique en date du 15/02/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux en date du 21/01/2026 :
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,58
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,76
  - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 17/03/2030.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **CHATEAUBRIANT - STADE DES BRIOTAIS 1 - NNI 440360401**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 25/06/2025.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante, la zone de sécurité n'est pas conforme.**

Elle rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (Art 3.3). La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner. La zone de sécurité se mesure depuis l'extérieur de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot A8 rabattus, socle et couverture des abris de touche...).

**Au regard de la non-conformité constatée, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.**

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée. Toutefois dès que la zone de sécurité sera conforme, la CRTIS pourra reprendre le classement de cette installation à la demande du propriétaire.

#### **CHATEAUBRIANT - STADE DES BRIOTAIS 2 - NNI 440360402**

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 S ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 25/06/2025

**Elle constate l'absence de main courante, par conséquent le public n'est pas autorisé (Art 6.6.1)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

#### **CHATEAUBRIANT - STADE LE SINTERCO - NNI 440360302**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 28/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 18/09/2025

- Tests in situ périodiques en date du 13/11/2025
- plan des vestiaires en date du 03/09/2015

Elle constate l'absence de sanitaires pour le public. Elle rappelle que pour des raisons de sécurité, les sanitaires pour les joueurs et les officiels leurs sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public (Art 4.8). Il conviendra de mettre à disposition des sanitaires pour le public, distincts des sanitaires pour les joueurs et officiels.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 28/10/2035.**

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

#### **CHATEAUBRIANT - STADE NELSON MANDELA - NNI 440360501**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que du document transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 25/06/2025.

**Elle constate que l'aire de jeu est affectée exclusivement à la pratique Rugby.**

**Au regard de la non-conformité constatée, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.**

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée. Toutefois dès que la zone de sécurité sera conforme, la CRTIS pourra reprendre le classement de cette installation à la demande du propriétaire.

#### **FREIGNE - STADE HENRI GASNIER 1 - NNI 491440101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/12/2025, qui prononce le classement en niveau T6 PN.

Elle constate que la date d'échéance décennale est non conforme (date du classement 03/12/2025 + 10 ans)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2035.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

#### **NANTES - PARC DES SPORTS DE PROCÉ - NNI 441090301**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/01/2034.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite de sa décision du 06/11/2025, qui suspend le classement et à la fourniture des justificatifs par le propriétaire :

- Rapport photos en date du 04/03/2026

Elle constate que l'installation est conforme au règlement des terrains et installations (édition 2021) pour un classement au niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 18/01/2034.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

### **ST LUMINE DE CLISSON - STADE DE LA VIEILLE CURE 1 - NNI 441730101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 20/04/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 20/01/2026, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- Attestation administrative de capacité en date du 11/03/2026

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/01/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

### **1.3 Changement de niveau de classement**

#### **BOUGUENAI - STADE DE LA NEUSTRIE - NNI 440200301**

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

Le projet de création d'un terrain synthétique en remplacement du terrain stabilisé existant a fait l'objet d'un avis préalable favorable T4 SYN de la CRTIS en date du 14/02/2025 et d'un FAFA.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date de la mise à disposition : 08/09/2025) et de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de changement de niveau de classement d'une installation en date du 03/06/2025.
- Plan des vestiaires en date du 09/06/2015
- Tests in situ en date du 17/11/2025
- Rapport de visite CRTIS en date du 09/09/2025

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

## **MOUZEIL - STADE MUNICIPAL - NNI 441070101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/12/2031.

Le projet de construction des vestiaires a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un niveau T4 PN en date du 27/09/2023, et d'un FAFA.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la construction des nouveaux vestiaires (date de la mise à disposition : 11/03/2026) et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 21/10/2025
- Attestation Administrative de Capacité en date du 12/03/2026.
- Rapport de visite CDTIS en date du 11/03/2026

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées (Art 6.6.1).

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque saison.

Elle rappelle que la zone technique devra être tracée devant le banc de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement des terrains et installations (édition 2021) pour un classement au niveau T4 PN.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

## **ST HERBLAIN - STADE DE L' ORVASSERIE 2 - NNI 441620102**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 04/02/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.**

**Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.**

## **ST LUMINE DE CLISSON - STADE DE LA VIEILLE CURE 2 - NNI 441730102**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 20/04/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 20/01/2026, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- Attestation administrative de capacité en date du 11/03/2026

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 20/01/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **VAY - STADE PIERRE BREHIER 1 - NNI 442140101**

Cette installation est retirée du classement.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 15/12/2025 et de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- rapport justificatif des travaux en date du 06/01/2026.

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées (Art 6.6.1).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **VAY - STADE PIERRE BREHIER 2 - NNI 442140102**

Cette installation est retirée du classement.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 15/12/2025 et de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- Rapport justificatif des travaux en date du 06/01/2026.
- Attestation de capacité en date du 25/11/2025
- Arrêté municipal portant réglementation de la circulation en date du 06/01/2026

Elle rappelle que l'accès au terrain depuis les vestiaires ne peut pas emprunter une voie ouverte à la circulation publique de véhicules pendant les périodes d'utilisation sportive. Les mesures nécessaires à l'exécution de l'arrêté et la mise en place de la signalisation routière interdisant la circulation sont à la charge du club selon l'arrêté municipal en date du 06/01/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

#### **BOUGUENAI - STADE DE LA NEUSTRIE - NNI 440200301**

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E5 de la CRTIS en date du 14/02/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de classement éclairage signée par le propriétaire en date du 08/12/2025.
- L'étude photométrique en date du 09/09/2024.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux en date du 23/10/2025 :
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,63
  - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 23/10/2029.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

## 2.2 Confirmation de classement

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 2.4 Avis préalable

### **PETIT MARS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 441220101**

L'éclairage existant de cette installation est classée EEntraînement jusqu'au 27/11/2027

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/02/2026
- Une étude photométrique en date du 22/04/2025 (Stade Fernand Sastre à Petit-Mars)
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
  - Verticale axe des projecteurs : 8 m de la ligne de touche
  - Hauteur minimum de feu : 22 m
  - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs LED (4 / mât)
  - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 27,64 °
  - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 65 °
  - Température de couleur (k) : 5700
  - Indice de rendu des couleurs (Irc) : 70
  - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43
  - Facteur de maintenance : 1
  - Eclairage horizontal Moyen calculé : 284 Lux
  - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.64
  - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.84
  - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
  - Les luminaires sont de marque : Philips

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF (édition 2021).

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### **SUCE SUR ERDRE - Stade Joseph Briand 2 - NNI 442010102**

L'éclairage de cette installation fait l'objet d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande d'Avis Préalable signée par le gestionnaire de l'installation en date du 27/01/2026

- Une étude photométrique en date du 19/12/2025 (55940AR1 - Sucé sur Erdre)
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation des mâts : Latérale 2 x 2 mâts symétriques
  - Verticale axe des projecteurs : 4,00 m de la ligne de touche
  - Hauteur minimum de feu : 18 m
  - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (2 / mât)
  - Angle entre le projecteur et l'axe longitudinal de l'aire de jeu (mâts latéraux): 25,35 °
  - Angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 68 °
  - Température de couleur (k) : 5700
  - Indice de rendu des couleurs (IRC) : 70
  - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
  - Facteur de maintenance : 1
  - Eclairage horizontal Moyen calculé : 177 Lux
  - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.48
  - U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.77
  - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
  - Les luminaires sont de marque : Eclatec

La CRTIS rappelle au maître d'ouvrage qu'il conviendra d'informer la CRTIS sur des éventuels changements lors de la réalisation du projet (marque des projecteurs, implantation des mâts, etc...). Dans ce cas une nouvelle étude sera nécessaire pour le classement de l'éclairage.

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **LA GAUBRETIERE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 850970101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 16/05/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 16/02/2026, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que des documents transmis:

- Attestation administrative de capacité en date du 19/02/2026

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/02/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **LES SABLES D OLLONNE - Stade Albert Robin - NNI 850600101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 24/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 10/02/2025
- Rapport de visite en date du 18/02/2025
- Plan des vestiaires

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque saison.

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **ST MAIXENT SUR VIE - STADE LE ROCHAT - NNI 852390101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/01/2032.

Le projet de construction des vestiaires a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un niveau T5 PN en date du 19/07/2023, et d'un FAFA.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la pose des nouveaux vestiaires (date de la mise à disposition : 31/07/2025) et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 31/07/2025
- Attestation Administrative de Capacité en date du 25/09/2025
- Rapport photos CDTIS en date du 24/09/2025

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées (Art 6.6.1).

**Elle constate la non-conformité majeure suivante pour le dossier FAFA (n° 0603231201) :**

- **Le projet prévoyait 1 vestiaire joueurs de 27 m<sup>2</sup> avec une ouverture pour regrouper les 2 vestiaires préfabriqués. L'ouverture n'a pas été réalisée, ainsi on dispose de 2 nouveaux vestiaires joueurs de 13 m<sup>2</sup>. Les surfaces des nouveaux vestiaires ne sont pas conformes aux règlement FFF.**

**Elle rappelle que les surfaces minimales (hors sanitaires et douches) pour les niveaux T4 à T6 sont de 20 m<sup>2</sup> selon le règlement terrains et installations sportives (Art 4.6.1)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **TERVAL - Stade Municipal - La Chapelle Aux Lys - NNI 850530101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 09/02/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.**

**Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### **LA ROCHE SUR YON - STADE HENRI DESGRANGE 1 - NNI 851910101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 19/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- La demande de classement éclairage signée par le propriétaire en date du 04/02/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux en date du 17/03/2025
  - Type de sources : LED
  - Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) 683 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,55
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,76
  - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF (édition 2021).

**Au regard des résultats obtenus, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 19/01/2028.**

Elle précise que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat National 1 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### **LA ROCHE SUR YON - STADE DE SAINT ANDRÉ D' ORNAY 1 - NNI 851910201**

L'éclairage de cette installation était classée E6 jusqu'au 03/12/2027 en raison des résultats non conformes pour un classement E5.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5, des documents transmis :

- La demande de classement éclairage signée par le propriétaire en date du 04/02/2026
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux en date du 06/02/2026
  - Type de sources : Iodures Métalliques
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 209 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,57
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,73
  - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 17/03/2028.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat National 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

#### **LES SABLES D OLLONNE - STADE DES CHIRONS 3 - NNI 851660203**

L'éclairage de cette installation est classée E6 jusqu'au 23/10/2029.

La commission reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 23/10/2025, de la demande de changement de niveau de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 suite aux réglages fournisseur et des documents transmis :

- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux en date du 05/03/2026.
  - Type de sources : LED
  - Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 266 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,60
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,79
  - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/03/2030.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat National 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### SAUMUR - Stade De Chantemerle 2 - NNI 493280402

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 S ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 15/12/2025.
- Rapport CDTIS en date du 20/02/2025.

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées (Art 6.6.1).

Elle précise que la zone technique devra être tracée devant le banc de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche.

**La commission constate les non-conformités majeures suivantes (pour le niveau T5) :**

- **L'absence de bancs de touche (Art. 3.9.5)**
- **L'aire de jeu en matériaux stabilisés est éligible aux niveaux T6 et T7 (Art 3.2.3)**

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

### 1.2 Confirmation de classement

#### CANDE - STADE LANGEVIN - NNI 490540201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 08/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 09/04/2025.
- Plan des vestiaires en date du 14/02/1986.

Elle précise que la zone technique devra être tracée devant le banc de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche.

**Elle constate l'absence de main courante, par conséquent le public n'est pas autorisé (Art 6.6.1).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

#### **CHEMILLE EN ANJOU - STADE DE LA GABARDIÈRE 1 - NNI 490920101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 03/06/2025.
- Attestation Administrative de Capacité en date du 13/01/2026.

Elle constate que les salles de douches sont mutualisées par paires entre les vestiaires joueurs ce qui réduit à 3 le nombre total des vestiaires joueurs associés à l'installation pour les compétitions. Elle rappelle que chaque vestiaire doit disposer de sa propre salle de douches avec accès direct, notamment en cas de match d'ouverture. La séparation des salles de douches ou le regroupement des vestiaires peuvent être envisagés.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **CHEMILLE EN ANJOU - STADE DE LA GABARDIÈRE 2 - NNI 490920102**

Cette installation était classée en Niveau T6 S jusqu'au 24/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 S ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 03/06/2025.
- Attestation Administrative de Capacité en date du 17/03/2026.

La Commission rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées.

**La commission constate la non-conformité majeure suivante (pour le niveau T6) :**

- **L'absence de vestiaires joueurs affectés à cette aire de jeu (Art. 4.6)**

Elle précise que tous les vestiaires joueurs de l'installation sont affectés au STADE DE LA GABARDIÈRE 1, NNI 490920101.

**Au regard des éléments transmis, de la non-conformité constatée, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

### **CHOLET - STADE DU BOIS DE LA CURE 1 - NNI 490991001**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 03/03/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/12/2025, qui prononce le classement en niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- Attestation administrative de capacité en date du 06/11/2025.

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2035.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

### **CHOLET - STADE DU BOIS DE LA CURE 2 - NNI 490991002**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 16/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 11/06/2025.

Elle précise que la zone technique devra être tracée devant le banc de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche.

**Elle constate l'absence de main courante, par conséquent le public n'est pas autorisé (Art 6.6.1)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

### **CHOLET - STADE DU BOIS DE LA CURE 3 - NNI 490991003**

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 16/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 11/06/2025.

Elle précise que la zone technique devra être tracée devant le banc de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche.

**Elle constate l'absence de main courante, par conséquent le public n'est pas autorisé (Art 6.6.1)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

## **ERDRE EN ANJOU - Stade De La Villenière - La Poueze - NNI 493670301**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 10/06/2025.

Elle rappelle que l'installation sportive doit être close par un dispositif permettant :

- de contrôler et de maîtriser la capacité d'accueil du public de l'installation ;
- d'assurer la protection des installations sportives et la sérénité des rencontres ;
- d'assurer la sécurité des spectateurs.

Dans tous les cas, la clôture doit être en bon état et doit interdire les intrusions (sa qualité et sa hauteur doivent permettre d'interdire tout franchissement). L'entrée et la sortie des spectateurs ne peuvent s'effectuer que par des accès aménagés à cet effet. La limite de l'installation peut être apportée par une clôture grillagée comme par un écran végétal.

Elle constate que les accès peuvent être contrôlés au droit de la voie publique (parking stade et allée de la Villenière).

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

## **ERDRE EN ANJOU - STADE ROGER GILLIER 2 - NNI 493670102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 10/06/2025.

**La commission constate la non-conformité majeure suivantes (pour le niveau T5) :**

- **L'absence d'un vestiaire joueurs affecté à l'installation (Art 4.6.1)**
- **L'absence de vestiaire arbitre affecté à l'installation (Art. 4.7.2)**

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

### **LE LION D ANGERS - STADE DE LA GUENELLE - NNI 491760201**

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 12/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 S ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 09/07/2025.
- Plan des vestiaires en date du 05/07/2002.

Elle précise que la zone technique devra être tracée devant le banc de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche.

Elle constate l'absence de sanitaires pour le public. Elle rappelle que pour des raisons de sécurité, les sanitaires pour les joueurs et les officiels leurs sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public (Art 4.8). Il conviendra de mettre à disposition des sanitaires pour le public, distincts des sanitaires pour les joueurs et officiels.

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

Elle constate que l'installation est conforme au règlement des terrains et installations ( édition 2021) pour un classement au niveau T6 S.

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 S jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

### **LES PONTS DE CE - STADE DANIEL ROUGER 1 - NNI 492460301**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 25/07/2025

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

Elle constate que l'installation est conforme au règlement des terrains et installations (édition 2021) pour un classement au niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **LOIRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 491780101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 20/01/2035.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 20/01/2026 et du 16/02/2026, qui prononce le classement en niveau T6 PN jusqu'au 20/01/2035.

Elle constate que la date d'échéance décennale est non conforme (date du classement 20/01/2026 + 10 ans)

**La C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 20/01/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

#### **LYS HAUT LAYON - STADE DU DOMINO 2 - NNI 493730102**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 16/05/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 16/02/2026, qui prononce le classement en niveau T7 PN ainsi que du document transmis:

- Attestation administrative de capacité en date du 16/03/2026

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.**

La C.R.T.I.S. rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

#### **LYS HAUT LAYON - STADE DU DOMINO 3 - NNI 493730103**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 16/05/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 16/02/2026, qui prononce le classement en niveau T4 PN ainsi que du document transmis:

- Attestation administrative de capacité en date du 16/03/2026

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 16/02/2036.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

#### **MONTREVAULT SUR EVRE - Stade Des Jambuères - CHAUDRON EN MAUGES - NNI 492180201**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/01/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 07/10/2025.

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **MONTREVAULT SUR EVRE - Stade Robert Toublanc 2 - LE FUILET - NNI 492180502**

Cette installation est classée en Niveau T6 S jusqu'au 14/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 S ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 07/10/2025.

**La Commission constate la non-conformité majeure suivante (pour le niveau T6) :**

- **L'absence de vestiaire arbitre affecté à cette aire de jeu (Art. 4.7).**

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées (Art 6.6.1).

Elle rappelle que la zone technique devra être tracée devant le banc de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque saison

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, de la non-conformité majeure constatée, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la**

**C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

### **MONTREVAULT SUR EVRE - Stade Robert Toublanc 3 - LE FUILET - NNI 492180503**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 07/10/2025.

**La Commission constate l'absence de main courante, par conséquent le public n'est pas autorisé (Art 6.6.1).**

Elle rappelle que la zone technique devra être tracée devant le banc de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

### **MURS ERIGNE - STADE DES VARENNES 3 - NNI 492230103**

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau T7 S ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 18/11/2025.

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées. Le public sera interdit derrière la ligne de but, le long du STADE DES VARENNES 2, n°492230102.

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

## **SEGRE EN ANJOU BLEU - COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 493310102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 08/09/2025.
- Plan des vestiaires

Elle constate que les salles de douches sont mutualisées entre les vestiaires joueurs 1 & 2, et entre les vestiaires joueurs 3 & 4 ce qui réduit à 4 le nombre total des vestiaires joueurs conformes avec les vestiaires 5 & 6. Elle rappelle que chaque vestiaire doit disposer de sa propre salle de douches avec accès direct. La séparation des salles de douches peut être envisagée.

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées (Art 6.6.1).

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

## **SEVREMOINE - Stade Municipal 2- St Andre De La Marche - NNI 493010202**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 16/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 23/09/2025.

La Commission rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées.

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

Elle constate que l'installation est conforme au règlement des terrains et installations ( édition 2021) pour un classement au niveau T6 PN.

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

#### **ST GEORGES SUR LOIRE - STADE MUNICIPAL N° 1 - NNI 492830101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/10/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 24/06/2025.

Elle rappelle que si le dispositif de protection de l'aire de jeu (main courante) n'est que partiel, sur un ou plusieurs côtés du terrain, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées (Art 6.6.1).

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque saison.

Elle rappelle que pour des raisons de sécurité, les sanitaires pour les joueurs et les officiels leurs sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public (Art 4.8). Il conviendra de mettre à disposition des sanitaires pour le public, distincts des sanitaires pour les joueurs et officiels.

**Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.** Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes).

**Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/06/2026.**

**Au-delà du 17/06/2026, et sans réception des documents sollicités, la Commission prononcera le retrait de classement de l'installation.**

La C.R.T.I.S. précise que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **STE GEMMES SUR LOIRE - STADE DU BOIS DE LEPPON 2 - NNI 492780102**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis:

- Formulaire de demande de classement d'une installation en date du 11/12/2025
- Plan des vestiaires

**La Commission constate l'absence de main courante, par conséquent le public n'est pas autorisé (Art 6.6.1).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/03/2036.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (jeunes) pour la saison en cours.

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **BELLEVIGNE EN LAYON - STADE DES RONDIERES - NNI 493450102**

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 03/03/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/12/2025, qui prononce le classement en niveau T7 SYN ainsi que des documents transmis:

- Attestation administrative de capacité en date du 27/01/2026.
- Plan des vestiaires en date du 31/05/2011.
- Tests in situ initiaux en date du 22/09/2025

Elle rappelle que les vestiaires de la salle de sport (B05.1 et B05.2) ont été affectés au terrain engazonné NNI 493450101 pour permettre l'attribution à cette installation les vestiaires joueurs (D01.1 et D01.2). La séparation de la salle de douches peut être envisagée pour les vestiaires D01.3 et D01.4.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement des terrains et installations ( édition 2021) pour un classement au niveau T5 SYN

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2035.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

#### **LES PONTS DE CE - complexe sportif François Bernard - NNI 492469903**

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 06/01/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/10/2025, qui prononce le classement en niveau Futsal 4 ainsi que du document transmis:

- Autorisation d'Ouverture au Public en date du 12/03/2026.

Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser :

- Derrière la ligne de but (coté zone de dégagement de 0,90 m), le mur doit obligatoirement être traité de manière à absorber les chocs sur une hauteur minimale de 2m sur toute la largeur du terrain.
- Tous les tracés spécifiques futsal (points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central, marques à 5 m du point des 10 m de réparation, marques à 5 m de la surface de coin), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Elle rappelle que la zone officielle doit être située en dehors de la zone de dégagement (Art 1.4.1), par conséquent il est impossible d'installer la table de marque dans la zone de dégagement.

Elle rappelle que la table de marque n'est pas obligatoire pour le niveau Futsal 4 (Art 1.4.3)

Elle rappelle qu'en l'absence de tribune ou de zone aménagée, les spectateurs ne sont pas autorisés pour les compétitions futsal, le public ne doit pas avoir accès aux parties non protégées. A ce titre, aucun banc aménagé pour le public ni aucun stationnement debout de spectateurs ne sont autorisés dans les emplacements libres y compris les zones de dégagement situés en pourtour de l'aire de jeu (Article 3.1.1).

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/10/2035.**

## **SEGRE EN ANJOU BLEU - STADE DES MINES 2 - NNI 493310202**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 16/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 19/02/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.**

**Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.**

### **1.4 Avis préalable**

## **VARENNES SUR LOIRE - STADE DE CHAVIGNY1 - NNI 493610101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable pour la création d'un bloc vestiaires avec pour objectif le classement de l'installation en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- La demande d'avis préalable du 10/03/2026
- Le plan des vestiaires du 16/12/2025
- Le plan de coupe en date du 16/12/2026
- Le plan de masse du 13/10/2025
- La lettre d'intention en date du 10/03/2026

Le projet de construction des vestiaires comprend :

- 4 vestiaires joueurs (4 x 20 m<sup>2</sup>)
- 2 vestiaires arbitres (2 x 8 m<sup>2</sup>)
- 1 bureau (12 m<sup>2</sup>)
- 1 bloc sanitaires pour les joueurs et officiels
- 1 bloc sanitaires pour le public
- 1 salle de convivialité

Remarque: les surfaces vestiaires sont hors sanitaires et douches.

**La C.R.T.I.S attire l'attention sur le point suivant :**

- **L'aire de jeu mesure 100 x 60 m. Les dimensions de référence d'une aire de jeu sont de 105 x 68 m. Il conviendra de positionner le nouveau bâtiment des vestiaires de manière à prévoir une éventuelle extension de l'aire de jeu.**

**Au regard du classement actuel et des documents transmis, la CRTIS donne un avis favorable sur la conformité des travaux à réaliser pour un niveau T5 PN. Elle rappelle que pour son classement au niveau T5 PN, l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains et installations de 2021.**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **NOYANT VILLAGES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 492280102**

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E6 de la CRTIS en date du 15/04/2024, et d'un FAFA.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de classement éclairage signée par le propriétaire en date du 29/12/2025.
- L'étude photométrique en date du 15/04/2024.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux en date du 20/11/2025
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) 208 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,40
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0,60
  - Zones de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF (édition 2021).

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 20/11/2029.**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

## **2.2 Confirmation de classement**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

## **2.4 Avis préalable**

## **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

### PARIGNE LE POLIN - STADE MUNICIPAL - NNI 722300101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de retrait de classement :

- Demande de la mairie du 02/03/2026

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation.**

**Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.**

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

